

VILLE D'HERICOURT
COMMUNES DELEGUEES DE BUSSUREL ET TAVEY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 31 mai 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE TRENTE ET UN MAI

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER, Maire d'Héricourt

Nbre de Conseillers Municipaux
en exercice : 35

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT - Adjoint, Luc BERNARD Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Martial DUCASSE, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Etienne BOURQUIN, Rémi ENDERLIN, Jean-Claude ANCELIN, Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST, - Conseillers.

Nbre de membres présents :
28

Excusés : Mmes MM. Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Chantal CLAUDEL, Maryline DOUARD

Nbre de suffrages exprimés :
32

Absents : MM. Christophe GODARD, Rachid DAGHMOUMI, Patrick ADAM

Procuration : M. Ismaël MOUMAN à Mme Dominique VARESCHARD
Mme Chantal GRISIER à Mme Martine PEQUIGNOT
Mme Chantal CLAUDEL à M. Christophe VAILLANT
Mme Maryline DOUARD à Mme Danielle BOURGON

Mme Martine PEQUIGNOT est nommée Secrétaire de Séance

N°044/2022
VW

Objet : Tarifs publics basés sur l'année scolaire 2022/2023

- **Centre Socioculturel Simone Signoret**
- **Manifestations culturelles**

Délibération déposée
à la Sous-Préfecture
le : 08.06.2022

Le Maire expose que comme chaque année à pareille époque, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur l'évolution **des tarifs des services publics dont l'application** correspond à l'année scolaire.

Le premier point concerne les tarifs du Centre Socioculturel Simone Signoret qu'il est proposé de maintenir au même niveau que ceux de l'année dernière.

Il est rappelé que les tarifs des « **Activités Clubs** » divisés en trois catégories (A, B et C selon les prestations fournies) sont assis sur les revenus des familles et déterminés en fonction des tranches de quotient familial servant de base de calcul de l'impôt sur le revenu.

Les tarifs des « **Centres de Loisirs Sans Hébergement/Action famille/Sortie ponctuelles** » sont maintenus. La situation financière des familles est prise en compte par le biais des bons vacances.

Les tarifs de la **carte d'usager, prestations diverses** (vente de boissons, friandises, repas...) **et consultation Internet** restent également à leur valeur 2021-2022.

A noter que depuis le 1^{er} septembre 2019, la **Carte Avantage Jeunes** d'un coût de 8€ est offerte par la Ville d'Héricourt aux jeunes héricourtois. Cette carte destinée aux moins de 30 ans permet de découvrir la culture, le sport et de bénéficier de réductions sur les loisirs et la vie quotidienne.

CENTRE SOCIOCULTUREL SIMONE SIGNORET

Application au 1^{er} Septembre 2022

		Pour mémoire 2021-2022	2022-2023
CARTE D'USAGER		Tarif annuel	Tarif annuel
	Jeune de moins de 18 ans	3,00	3,00
	Adulte	7,00	7,00
	Famille	13,50	13,50

Carte réservée aux seules personnes physiques (pas d'adhésion collective), nécessaire pour toute activité

ACTIVITES CLUBS		Pour mémoire 2021-2022		2022-2023		
		Tarif trimestriel		Tarif trimestriel		
		Tarif de base	2ème inscrip. (-10 %)	Tarif de base	2ème inscrip. (- 10 %)	
HERICOURTOIS Adulte	<i>Tarif A</i>	68,00	61,00	68,00	61,00	
	<i>Tarif B</i>	40,50	36,00	40,50	36,00	
	Enfant, étudiant, demandeur d'emploi, possesseur carte Avantages Jeunes					
	<i>Tarif A</i>	40,50	36,00	40,50	36,00	
	<i>Tarif B</i>	23,50	21,50	23,50	21,50	
NON HERICOURTOIS Adulte	<i>Tarif A</i>	89,00	80,00	89,00	80,00	
	<i>Tarif B</i>	52,50	47,00	52,50	47,00	
	Enfant, étudiant, demandeur emploi extérieur, possesseur carte Avantages Jeunes					
	<i>Tarif A</i>	52,00	47,00	52,00	47,00	
	<i>Tarif B</i>	31,00	28,00	31,00	28,00	
HERICOURTOIS		<i>Tarif C unique</i>	13,00	-----	13,00	
NON HERICOURTOIS		<i>Tarif C unique</i>	22,00	-----	22,00	

Inscription à l'année : remise de 20 % sur les tarifs mentionnés ci-dessus sauf tarif C

BAREME QUOTIENT FAMILIAL		
	Catégorie	Coefficient multiplicateur
Moins de 5 000 €	0	- 30 %
de 5 000 € à 10 225 €	1	Tarif de base
de 10 226 € à 26 070 €	2	+ 15 %
de 26 071 € à 50 308 € de 0 à 50 308 € (Personnes extérieures à Héricourt)	3	+ 30 %
de 50 309 € à 74 545 €	4	+ 35 %
Plus de 74 545 € Non présentation de l'avis d'imposition	5	+ 40 %

Le coefficient multiplicateur est appliqué sur le tarif de base, selon la tranche où se situe le quotient familial calculé comme suit : Revenu fiscal de référence, auquel il est ajouté les éventuels déficits fonciers/nombre de parts fiscales.

PRESTATIONS DIVERSES	Pour mémoire 2021-2022	2022-2023
A l'unité		
Glace, friandise et boisson	1,00	1,00
Sandwich	2,00	2,00
Repas	6,00	6,00
Ticket pour activité de plein air (karting...)	2,00	2,00

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT/ACTION FAMILLE/SORTIE PONCTUELLE						
	QF de 0 à 590 €	591 <QF> 700	701 <QF> 800	801 <QF> 1200	1201 <QF> 1500	QF>1500 et plus *Non allocataire *Non héricourtois
Type d'activité	Bons vacances 5 et 6.50 €/jour	Bons vacances 3, 4 et 5 €/jour	Bons vacances 3€/jour	Aucun bon vacances	Aucun bon vacances	
Activité < ou égale à 20 €	11.00	12.00	13.00	13.00	14.00	16.00
Activité < ou égale à 40 €	16.00	17.00	18.00	18.00	19.00	22.00
Activité >à 40 € et coût journalier d'un séjour (tout inclus)	22.00	23.00	24.00	24.00	25.00	27.00

En cas de non présentation de l'avis d'imposition, le tarif QF > à 1 500 € sera appliqué
Les bons vacances seront déduits sur présentation du document de la CAF « Aide au temps libre »

Le second point concerne les tarifs des manifestations culturelles.

Il est proposé de maintenir ces tarifs à leur valeur 2021-2022

MANIFESTATIONS CULTURELLES

Application au 1^{er} Septembre 2022

	Pour mémoire 2021-2022	2022-2023
SPECTACLES		
Tarif normal	11,50	11.50
Tarif réduit - de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et spectacles Production Ville d'Héricourt Gratuité pour les moins de 12 ans	6,00	6,00
EXPOSITIONS diverses et SPECTACLES SCOLAIRES	2,00	2,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs publics tels que décrits ci-dessus pour une application au 1^{er} Septembre 2022.

Publié en Mairie
d'Héricourt,
le 08.06.22

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 1^{er} Juin 2022

Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

